

**ENQUETE PUBLIQUE  
SUR L'ELABORATION DU PLU  
SUR LA COMMUNE DE TREILLES (11)**



du mardi 4 mars à 9h00 au vendredi 4 avril 2025 à 12h00  
*Arrêté municipal no 2025-02 en date du 4 février 2025*

**ANNEXE C**

*Florence ROSSIER, Commissaire-enquêtrice*

*Désignation E24000154/34 du 14/01/2025 par le Tribunal Administratif de Montpellier*

DDTM 11 - PREFET

23 SEP. 2025

Contrôle de légalité

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the Prefet, is located to the right of the official stamp.

## **C DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES**

DESIGNATION DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

ARRÊTE MUNICIPAL

AVIS D'ENQUETE

PUBLICITE OFFICIELLE PRESSE\_4 parutions

CERTIFICAT D'AFFICHAGE COMMUNAL

ARRETE PORTANT PROLONGATION du délai de transmission du rapport

## DESIGNATION DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE  
MONTPELLIER

14/01/2025

N° E24000154 /34

La présidente du tribunal administratif

### E- Décision désignation commission ou commissaire du 14/01/2025

#### CODE : 1

Vu enregistrée le 17/12/2024, la lettre par laquelle Monsieur le maire de la commune de TREILLES demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative *au projet d'élaboration du PLU sur la commune de TREILLES* ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 1<sup>er</sup> novembre 2024 par laquelle la Présidente du tribunal administratif a délégué M. Louis-Noël LAFAY, premier conseiller, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

#### DECIDE

**ARTICLE 1** : Madame Florence ROSSIER est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Madame Marie-Joëlle SANCHEZ est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par le porteur de projet, la commune de TREILLES en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

**ARTICLE 5** : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire de TREILLES, à Madame Florence ROSSIER et à Madame Marie-Joëlle SANCHEZ.

Fait à Montpellier, le 14/01/2025

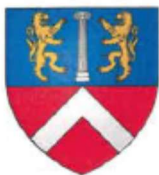
Le Magistrat-délégué,



Louis-Noël LAFAY

*Treilles – Dossier administratif d'enquête publique – Élaboration du PLU – Partie V*

Département de l'Aude  
Mairie de TREILLES



## ARRÊTÉ n° 2025-02

**PRESCRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**RELATIVE AU PROJET DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME DE TREILLES**



Le Maire de Treilles,

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-19, L. 153-20, et R. 153-8 à R. 153-10 ;

**Vu** le Code de l'environnement et notamment le chapitre III du titre II du livre Ier ;

**Vu** la délibération n° 2020-17 en date du 05 juin 2020 prescrivant la reprise du Plan Local d'Urbanisme ;

**Vu** la délibération n°2021-29 en date du 13 juillet 2021 prescrivant l'élaboration du PLU ;

**Vu** les séances du 31 mars 2022 et du 1<sup>er</sup> septembre 2023 du conseil municipal portant débat sur le PADD ;

**Vu** la délibération n°2024-28 du 17 juillet 2024 du conseil municipal tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU ;

**Vu** les pièces du dossier d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) soumis à l'enquête publique ;

**Vu** la notification du dossier arrêté aux personnes publiques associées et les avis recueillis ;

**Vu** l'avis de l'autorité environnementale en date du 08 novembre 2024 ;

**Vu** la demande de désignation d'un commissaire enquêteur formulée en date du 12 décembre 2024 auprès du Tribunal Administratif de MONTPELLIER en vue de mener l'enquête publique relative au projet du PLU ;

**Vu** la décision de nomination n° E24000154/34 en date du 14 janvier 2025 du Président du Tribunal Administratif de MONTPELLIER désignant Mme Florence ROSSIER en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Marie-Joëlle SANCHEZ en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

### ARRÊTE

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : Objet, date et durée de l'enquête**

Une enquête publique portant sur le projet du Plan Local d'Urbanisme de TREILLES est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers et de recueillir leurs appréciations, suggestions et contre-propositions relatives au projet.

Le Plan Local d'Urbanisme est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la commune et à la suite d'un diagnostic territorial, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme (exprimé dans son PADD « *Projet d'Aménagement et de Développement Durables* »), dans le respect de enjeux environnementaux, et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols sur le territoire communal en fonction de zones qu'il définit.

L'enquête sera organisée à compter du **mardi 4 mars 2025 à 9h00** jusqu'au **vendredi 04 avril 2025 à 12h00** soit d'une durée de trente-deux (32) jours consécutifs.

Les objectifs poursuivis par le projet du PLU sont les suivants :

- Prendre en compte les exigences législatives récentes, notamment les lois GRENELLE, ALUR et ELAN, en cohérence avec le territoire communal mais aussi avec son aire de fonctionnement ;
- Prendre en compte les documents supra communaux, notamment le SCOT de la Narbonnaise, le PGRI... ;
- Valoriser la place rétro-littorale stratégique de Treilles en confortant les qualités intrinsèques du territoire (paysage, patrimoine vernaculaire, services à la population,...) ;
- Affirmer un fonctionnement territorial plus large et solidaire, en relation avec la commune de Caves notamment ;
- Prévoir un développement maîtrisé et durable répondant aux besoins (mixité sociale, résidents permanents,...), rationalisant les ressources et permettant une utilisation économe de l'espace (mobilisation du potentiel résiduel de la zone urbaine, rationalisation des éventuelles extensions, gestion de la forme et de la « taille » urbaine, partenariat territorial,...) ;
- Qualifier les espaces, notamment urbains, en affirmant la haute valeur paysagère de la commune ;
- Conforter les activités économiques et étoffer les services offerts à la population ;
- Garantir l'adéquation des équipements aux besoins de la population ;
- Prendre en compte les risques naturels (non-aggravation des risques, valorisation des secteurs impactés en prévoyant une occupation des sols adaptée,...) ;
- Valoriser les éléments agri-naturels et environnementaux de la commune, notamment au travers de la définition d'une trame verte et bleue ;
- Encadrer les possibilités de développement des énergies renouvelables.

#### **ARTICLE 2 : Avis de l'autorité environnementale**

Le Plan Local d'Urbanisme a nécessité la mise en œuvre d'une évaluation environnementale ainsi que l'avis de l'autorité de l'État compétente en matière d'environnement.

Cette évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale en date du 8 novembre 2024 ainsi que tout avis recueilli à ce titre sont versés au dossier d'enquête publique et sont consultables dans les mêmes conditions que celles définies au point 5.

#### **ARTICLE 3 : Commissaire-enquêteur**

Mme Florence ROSSIER a été désignée en qualité de commissaire enquêteur pour la présente enquête publique, par le Président du Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans sa décision n°E24000154/34 en date du 14 janvier 2025.

Mme Marie-Joëlle SANCHEZ a été désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

#### **ARTICLE 4 : Personne responsable du projet**

La personne responsable du projet du Plan Local d'Urbanisme est le Maire de la commune de TREILLES, **M. Gérard LUCIEN**.

Les informations relatives à l'enquête publique ou au dossier d'enquête peuvent être demandées :

- Auprès du secrétariat général aux heures d'ouverture habituelles de la Mairie :
  - Lundi, Mardi, Jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
  - Vendredi et Mercredi : de 9h00 à 12h00
- Par téléphone au 04.68.45.71.81

#### **ARTICLE 5 : Consultation du dossier d'enquête publique**

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le Commissaire enquêteur seront déposés :



- **À la mairie de TREILLES**, 8 Place de la Fontaine, 11510 TREILLES aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public, pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique :

- **Sur le site internet** suivant : <https://www.democratie-active.fr/enquete-plu-treilles/>
- **Sur un poste informatique** avec accès internet sera mis à disposition du public à la mairie.

#### **ARTICLE 6 : Consignation des observations et des propositions**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- **Sur le registre d'enquête publique** à feuillets non mobiles côté et paraphé par le Commissaire enquêteur, tenu à disposition en Mairie, 8 Place de la Fontaine, 11510 TREILLES aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public.
- **Sur le registre dématérialisé** disponible sur le site internet suivant <https://www.democratie-active.fr/enquete-plu-treilles/>
- **Sur l'adresse mail** : [enquete-plu-treilles@democratie-active.fr](mailto:enquete-plu-treilles@democratie-active.fr)
- **Par voie postale** à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Treilles, 8 Place de la Fontaine, 11510 TREILLES.

Les appréciations, suggestions et contre-propositions du public reçues sont tenues à disposition dans les meilleurs délais pendant toute la durée de l'enquête :

- **En Mairie**, 8 Place de la Fontaine, 11510 TREILLES.
- **Sur le registre dématérialisé** disponible sur le site internet suivant <https://www.democratie-active.fr/enquete-plu-treilles/>

Ne pourront être prises en considération que les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête, à savoir du mardi 4 mars 2025 à 9h00 jusqu'au vendredi 04 avril 2025 à 12h00.

#### **ARTICLE 7 : Permanences du Commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour le recevoir et recueillir ses observations écrites ou orales à la Mairie de Treilles, 8 Place de la Fontaine, 11510, TREILLES, aux dates et horaires suivants :

- **Vendredi 7 mars 2025 de 16h00 à 19h00**
- **Lundi 17 mars 2025 de 16h00 à 19h00**
- **Vendredi 4 avril de 9h00 à 12h00**

#### **ARTICLE 8 : Consultation du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur**

À l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1<sup>er</sup>, le registre d'enquête et les documents qui y sont annexés sont mis à la disposition du commissaire enquêteur qui clôture l'enquête.

Le commissaire enquêteur rencontrera le Maire et ses Élus dans un délai de huit (8) jours pour lui communiquer ses observations orales et écrites consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le Maire dispose ensuite d'un délai de quinze (15) jours pour produire ses observations.

En retour, dans un délai de trente (30) jours, le commissaire enquêteur adressera son rapport d'enquête assorti de ses conclusions motivées à la commune, qu'il transmettra simultanément au Président du Tribunal Administratif.

- **À la mairie de TREILLES**, 8 Place de la Fontaine, 11510 TREILLES aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public, pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique :

- **Sur le site internet** suivant : <https://www.democratie-active.fr/enquete-plu-treilles/>
- **Sur un poste informatique** avec accès internet sera mis à disposition du public à la mairie.

#### **ARTICLE 6 : Consignation des observations et des propositions**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- **Sur le registre d'enquête publique** à feuillets non mobiles côté et paraphé par le Commissaire enquêteur, tenu à disposition en Mairie, 8 Place de la Fontaine, 11510 TREILLES aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public.
- **Sur le registre dématérialisé** disponible sur le site internet suivant <https://www.democratie-active.fr/enquete-plu-treilles/>
- **Sur l'adresse mail** : [enquete-plu-treilles@democratie-active.fr](mailto:enquete-plu-treilles@democratie-active.fr)
- **Par voie postale** à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Treilles, 8 Place de la Fontaine, 11510 TREILLES.

Les appréciations, suggestions et contre-propositions du public reçues sont tenues à disposition dans les meilleurs délais pendant toute la durée de l'enquête :

- **En Mairie**, 8 Place de la Fontaine, 11510 TREILLES.
- **Sur le registre dématérialisé** disponible sur le site internet suivant <https://www.democratie-active.fr/enquete-plu-treilles/>

Ne pourront être prises en considération que les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête, à savoir du mardi 4 mars 2025 à 9h00 jusqu'au vendredi 04 avril 2025 à 12h00.

#### **ARTICLE 7 : Permanences du Commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour le recevoir et recueillir ses observations écrites ou orales à la Mairie de Treilles, 8 Place de la Fontaine, 11510, TREILLES, aux dates et horaires suivants :

- **Vendredi 7 mars 2025 de 16h00 à 19h00**
- **Lundi 17 mars 2025 de 16h00 à 19h00**
- **Vendredi 4 avril de 9h00 à 12h00**

#### **ARTICLE 8 : Consultation du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur**

À l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1<sup>er</sup>, le registre d'enquête et les documents qui y sont annexés sont mis à la disposition du commissaire enquêteur qui clôture l'enquête.

Le commissaire enquêteur rencontrera le Maire et ses Élus dans un délai de huit (8) jours pour lui communiquer ses observations orales et écrites consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le Maire dispose ensuite d'un délai de quinze (15) jours pour produire ses observations.

En retour, dans un délai de trente (30) jours, le commissaire enquêteur adressera son rapport d'enquête assorti de ses conclusions motivées à la commune, qu'il transmettra simultanément au Président du Tribunal Administratif.

Ce rapport sera tenu à disposition du public pendant une durée d'un (1) an à compter de la clôture de l'enquête publique :

- **En Mairie**, aux horaires habituels d'ouverture,
- **Sur le site internet de la commune** : <https://mairie-treilles.fr/rb/1281061/documents-utiles-1>
- **Sur le site internet** suivant <https://www.democratie-active.fr/enquete-plu-treilles/>

#### **ARTICLE 9 : Publicité de l'enquête publique**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture et les modalités de l'enquête sera publié quinze (15) jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit (8) premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le Département :

- L'INDEPENDANT
- MIDI LIBRE

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

Le même avis sera publié quinze (15) jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, par voie d'affichage, à la mairie et sur divers panneaux d'information situés sur le territoire de la commune de TREILLES.

#### **ARTICLE 10 : Décisions susceptibles d'être adoptées au terme de l'enquête**

A l'issue de l'enquête publique, le PLU de TREILLES, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

#### **ARTICLE 11 : Contrôle de légalité**

Le présent arrêté est transmis en Préfecture dans les quinze (15) jours suivant sa signature.

#### **ARTICLE 12 : Exécution**

Le Maire de la commune de TREILLES et le commissaire enquêteur sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette acte qui peut faire l'objet :*

- d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication.
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de MONTPELLIER (9 rue PITOT - 34000 MONTPELLIER) dans les deux mois à compter de sa publication.

Fait à TREILLES, le 04 février 2025

Le Maire,  
Gérard LUCIEN



Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude, Christian POUGET
- Mme le Commissaire enquêteur, Florence ROSSIER
- Mme le Commissaire enquêteur suppléant, Marie-Joëlle SANCHEZ





COMMUNE DE TREILLES - 11510

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n° 2025-2 en date du 4 février 2025, le Maire de la commune de TREILLES a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont le projet a été arrêté par délibération n°2024-28 du conseil municipal de TREILLES du 17 juillet 2024.

Le Plan Local d'Urbanisme est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la commune et à la suite d'un diagnostic territorial, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme (exprimé dans son PADD « *Projet d'Aménagement et de Développement Durables* »), dans le respect de enjeux environnementaux, et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols sur le territoire communal en fonction de zones qu'il définit.

Le projet d'élaboration du PLU de la commune de TREILLES a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'Autorité environnementale émis le 8 novembre 2024 disponibles dans le dossier d'enquête.

**L'enquête publique se déroulera du**  
**Mardi 4 mars 2025 à 9h00 au vendredi 4 avril 2025 à 12h00**  
**soit d'une durée de trente-deux (32) jours consécutifs.**

Cette enquête publique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par l'autorité compétente pour prendre la décision.

Madame Florence ROSSIER a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur pour la présente enquête publique, par le Président du Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans sa décision n° E24000154/34 en date du 14 janvier 2024. Mme Marie-Joëlle SANCHEZ a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique complet, comprenant les avis des PPA, sera consultable selon les modalités suivantes :

- En version papier en Mairie, 8 Place de la Fontaine, 11510 TREILLES aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public.
  - Lundi, Mardi, Jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
  - Vendredi et Mercredi : de 9h00 à 12h00
- Sur le site Internet suivant : <https://www.democratie-active.fr/enquete-plu-treilles/>
- Sur un poste informatique à disposition à la Mairie, 8 Place de la Fontaine, 11510 TREILLES.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions à l'attention du Commissaire Enquêteur :

- Sur le registre d'enquête publique à feuillets non mobiles côté et paraphé par le Commissaire enquêteur, tenu à disposition en Mairie, 8 Place de la Fontaine, 11510 TREILLES aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public.
- Sur le registre dématérialisé disponible sur le site suivant : <https://www.democratie-active.fr/enquete-plu-treilles/>
- Par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-plu-treilles@democratie-active.fr](mailto:enquete-plu-treilles@democratie-active.fr)
- Par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Treilles, 8 Place de la Fontaine, 11510 TREILLES.

Le Commissaire Enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour le recevoir et recueillir ses observations écrites ou orales à la Mairie de Treilles, 8 Place de la Fontaine, 11510, TREILLES, aux dates et horaires suivants :

- Vendredi 7 mars 2025 de 16h00 à 19h00
- Lundi 17 mars 2025 de 16h00 à 19h00
- Vendredi 4 avril de 9h00 à 12h00

Les appréciations, suggestions et contre-propositions du public reçues sont tenues à disposition dans les meilleurs délais pendant toute la durée de l'enquête :

- En Mairie, 8 Place de la Fontaine, 11510 TREILLES.
- Sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet suivant <https://www.democratie-active.fr/enquete-plu-treilles/>

Toute information pourra être demandée auprès de M. Gérard LUCIEN, Maire la commune de Treilles, responsable du projet soumis à enquête. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie dont les coordonnées figurent en pied de page.

À l'expiration du délai de l'enquête mentionné plus haut, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai d'un (1) mois pour transmettre au Maire de TREILLES le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur durant un (1) an :

- En Mairie, aux horaires habituels d'ouverture.
- Sur le site internet de la commune : <https://mairie-treilles.fr/fr/rd/1281061/documents-utiles-1>
- Sur le site internet suivant : <https://www.democratie-active.fr/enquete-plu-treilles/>

À l'issue de l'enquête publique, le PLU de TREILLES, éventuellement modifié, pourra être approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Le Maire  
Gérard LUCIEN

**L'automobile** Vos petites annonces les lundis, mercredis et vendredis

du Languedoc-Roussillon et de l'Aveyron

avec **Midi Libre**

vendredi 14 février 2025 Téléphonez avant 12 h, payez par Carte Bancaire. Votre annonce dans le journal sous 48 h (selon le jour de parution le plus proche)

**AUTOMOBILES**

**VENTE**

Smart

Smart Fortwo 4200 €  
MENCE Part vend Smart Fortwo, MEC 190000, 13444km, Essence Auto 42000€, Tél. 06.45.14.40.02  
06.45.14.40.02

**BONNES AFFAIRES**

**Chiens**

Part vend 2 chiots Chihuahua 4 mois, très attachés, joyeux et joueurs. Cherchent famille aimante. Vaccinés et passeport européen. Prix mini 2500€ (06.45.14.40.02) - Suite 500€ - Black 400€, Chocotat 700€. Tél : 06.73.94.74.69

**Maison**

**Meuble Déco. et brocante**

**ACHÈTE**

**VIOLON**  
minimum 1000 €

**VIOLONCELLE**  
minimum 3000 €

Se déplace gratuitement.  
Remplacement complet  
Tél. 07 80 48 15 80

**ACHÈTE**  
timbres de collection  
France, colonies,  
tous pays.  
Expertises  
et déplacements  
gratuits.  
06 49 33 26 31

**France Duo**  
04 68 32 08 10

63 ans cheveux blancs mi-long, yeux bleus, charmant, doux. D.y. courtoisie. Envisage de profiter... des vacances. Vous, Signe, FRANCE-04 68 32 08 10

**STOP SOLITUDE !**  
**France Duo**  
04 68 32 08 10

70 ans Femme employée, veuf, grand, yeux bleus, soigné, attitude positive. Voyageuse, sportive, restaurant... Sait cuisiner. Vous, Signe, FRANCE-04 68 32 08 10

**France duo**  
04 68 32 08 10

73 ans FEMME, blonde, souriante. Part participative, div. Bonne cuisinière. Avec elle, la vie est pleine de soleil. Vous : Authentique, FRANCE-04 68 32 08 10

**MAISON CHARLES ANTIQUE ACHÈTE**

FOURURES, COSTURES, FOULARDS ET CRAVATES DE MARQUE

VINS ET CHAMPAGNES (MÊME D'ÉTAIS)

SCULPTURES ANTIQUES

BIJOUX

SACS À MAINS DE QUALITÉ (MÊME USAGÉS)

PIÈCES DE MONNAIE

LIBRES DE TOUTES ÉPOQUES

TAPIS MÊME USAGÉS

MOBILIERS DE TOUTES ÉPOQUES

DISQUES VINYLES

TROPHÉES DE CHASSE

SACS ET CUIRES DE GOLF

PIANOS À QUEUE ET PIANOS DROITS

LABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.  
La maison recherche également bien d'autres produits

**MAISON GUYOT ACHÈTE**

**PAIEMENT IMMÉDIAT !**

Manteaux de fourrures / Sac à main / Foulard / Montres / Bijoux or et fantaisies / Pièces de monnaie / Objets et mobiliers asiatiques / Tableaux / Meubles / Sculptures / Poteries / Vases / Vitrines / Argenteries / Bâtons d'ivoire / Vieux vins / Champagnes et alcools / Cuviers / Étain / Machines à coudre / Lignes anciens

Tél. : 06.30.84.97.06

Faites une affaire conclue ! Mail : maisonguyot21@gmail.com

**France Duo**  
04 68 32 08 10

63 ans cheveux blancs mi-long, yeux bleus, charmant, doux. D. y. courtoisie. Envisage de profiter... des vacances. Vous, Signe, FRANCE-04 68 32 08 10

**France Duo**  
04 68 32 08 10

70 ans Femme employée, veuf, grand, yeux bleus, soigné, attitude positive. Voyageuse, sportive, restaurant... Sait cuisiner. Vous, Signe, FRANCE-04 68 32 08 10

**France duo**  
04 68 32 08 10

73 ans FEMME, blonde, souriante. Part participative, div. Bonne cuisinière. Avec elle, la vie est pleine de soleil. Vous : Authentique, FRANCE-04 68 32 08 10

**6 Votre annonce diffusée sur 6 départements**

en 48 heures

AVEYRON LOZÈRE GARD HÉRAULT AUDE P.O.

**France duo**  
04 68 32 08 10

73 ans FEMME, blonde, souriante. Part participative, div. Bonne cuisinière. Avec elle, la vie est pleine de soleil. Vous : Authentique, FRANCE-04 68 32 08 10

**MAISON CHARLES ANTIQUE ACHÈTE**

FOURURES, COSTURES, FOULARDS ET CRAVATES DE MARQUE

VINS ET CHAMPAGNES (MÊME D'ÉTAIS)

SCULPTURES ANTIQUES

BIJOUX

SACS À MAINS DE QUALITÉ (MÊME USAGÉS)

PIÈCES DE MONNAIE

LIBRES DE TOUTES ÉPOQUES

TAPIS MÊME USAGÉS

MOBILIERS DE TOUTES ÉPOQUES

DISQUES VINYLES

TROPHÉES DE CHASSE

SACS ET CUIRES DE GOLF

PIANOS À QUEUE ET PIANOS DROITS

LABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.  
La maison recherche également bien d'autres produits

**ANNONCES OFFICIELLES ET LÉGALES**

Midi Libre, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral sur les départements 11, 12, 30, 34 et 48.

Conformément à l'Arrêté du ministre de la culture et du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 18 décembre 2004 modifié l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales et au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérisées, le tarif est fixé soit au caractère, à 0,58 € HT pour chaque signe ou espace, soit au forfait selon certaines catégories d'annonces.

Contact : evelyne.service Midi Légales. 05.62.11.37.37 - 04.67.07.49.53  
Courriel : midi.legales@groupedepêche.fr

**AVIS PUBLICS**

**ENQUÊTES PUBLIQUES**

**PREFACTURE DE L'AUDE**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

relatif à l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du Code de l'environnement concernant LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION D'UN PÔLE LOGISTIQUE SUR LA COMMUNE DE CARCASSONNE DÉPOSÉ PAR LA SAS ALDOG CARCASSONNE REGAL 1 ET REGAL 2

Une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 10 jours, est prescrite du lundi 03 mars 2025 au vendredi 04 avril 2025 inclus.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie du respect de prescriptions, ou un refus.

Le président de l'administration a désigné M. Jacques CASTELLI, chef de projet société Arbus, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique au titre des dispositions du Code de l'environnement et M. Emmanuel NADAL, cadre supérieur France Télécom, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi qu'un registre unique à feuillets non mobiles, cotés et paginés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête publique seront mis à disposition du public à la mairie de Carcassonne. Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur le registre d'enquête, ouvert à cet effet.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/administratif/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-forêt-chasse-risques-naturels-technologiques/Plans-et-projets-d'aménagement-aux-impacts-environnementaux/Installations-classées-pour-la-protection-de-l'environnement-ICPE/Le-dossier-ICPE-complet-a-consulter/Audes-SAS-ALDOG-Carcassonne-REGAL-1-et-REGAL-2>
- gratuitement sur un poste informatique, en mairie de Carcassonne, aux jours et heures d'ouverture du public,
- ou directement sur la plateforme accueillant le registre dématérialisé accessible au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/carcassonne-regal-centre-logistique/>

Les observations relatives au projet pourront être envoyées avant la clôture de l'enquête, soit :

- par courriel à la mairie de Carcassonne - 32 rue Aimé Ramond - 11000 Carcassonne - à l'attention de Monsieur Jacques CASTELLI, commissaire enquêteur,
- par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [carcassonne-regal-logistique@democratie-active.fr](mailto:carcassonne-regal-logistique@democratie-active.fr)
- ou via le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/carcassonne-regal-centre-logistique/>

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé. Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à disposition au siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact, son résumé non-technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, est consultable :

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/administratif/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-forêt-chasse-risques-naturels-technologiques/Plans-et-projets-d'aménagement-aux-impacts-environnementaux/Installations-classées-pour-la-protection-de-l'environnement-ICPE/Le-dossier-ICPE-complet-a-consulter/Audes-SAS-ALDOG-Carcassonne-REGAL-1-et-REGAL-2>
- gratuitement sur un poste informatique, en mairie de Carcassonne, aux jours et heures d'ouverture du public,
- ou directement sur la plateforme accueillant le registre dématérialisé accessible au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/carcassonne-regal-centre-logistique/>

Les communes concernées sont :

- Carcassonne, Lézarde et Caux-et-Sauternes.

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public, aux jours et heures dans le lieu suivant :

Communes / Date / Heure début / Heure fin

Mairie de Carcassonne  
32 rue Aimé Ramond / 11000 Carcassonne  
03 mars 2025 de 09h00 à 12h00  
10 mars 2025 de 14h00 à 17h00  
26 mars 2025 de 09h00 à 12h00  
04 avril 2025 de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Carcassonne, à l'attention de l'Audé (Direction du Pilotage des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture et sur internet à l'adresse suivante : <https://www.aude.gouv.fr/administratif/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-forêt-chasse-risques-naturels-technologiques/Plans-et-projets-d'aménagement-aux-impacts-environnementaux/Installations-classées-pour-la-protection-de-l'environnement-ICPE/Le-dossier-ICPE-complet-a-consulter/Audes-SAS-ALDOG-Carcassonne-REGAL-1-et-REGAL-2>, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du projet est :

- Mme Marion JOUSSE responsable opérations (04 : 07.45.14.24.56 - Mail : [mjousse@eas-dev.eu](mailto:mjousse@eas-dev.eu))

Toutes informations techniques relatives au projet pourront lui être demandées.

**M. MADOU**

VOYANT - MEDIUM

Connu pour son efficacité et son travail rapide.

Aide à résoudre tous vos problèmes.

Facilités de paiement.

07 54 59 39 09

**Loisirs**

**Art, collections, grands crus**

**ACHAT**

Monnaies or/argent, et collections Arts

Chine-Japon-Vietnam

Russie-Romain-Egypte

Pierres précieuses

diamant.

Tél. 06.67.78.14.55

**Sur simple appel téléphonique vous pouvez diffuser votre annonce auprès de 873 000**

**Retrouvez et publiez toutes vos annonces**

**IMMO-AUTO-DIVERS**

**04 3000 7000**

**EMPLOI**

**04 3000 9000**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Commune de Treilles - 11510

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n° 2025-2 en date du 4 février 2025, le Maire de la commune de TREILLES a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par délibération n° 2024-28 du conseil municipal le 17 juillet 2024.

Le projet d'élaboration du PLU de la commune de TREILLES a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'Autorité environnementale joints dans le dossier d'enquête.

L'enquête publique se déroulera du **Mardi 4 mars 2025 à 9h00 au vendredi 4 avril 2025 à 12h00** soit une durée de 32 jours consécutifs.

Madame Florence FOISSER a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur pour la présente enquête publique, par le Président du Tribunal Administratif de MONTPELLIER.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable :

- En version papier et sur un poste informatique en Mairie, 8 Place de la Fontaine, 11510 TREILLES aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public.
- Sur le registre dématérialisé disponible sur le site : <https://www.democratie-active.fr/enquete-plu-treilles/>
- Sur le registre d'enquête publique tenu à disposition en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public.
- Sur le registre dématérialisé disponible sur le site : <https://www.democratie-active.fr/enquete-plu-treilles/>
- Par voie électronique à l'adresse : [enquete-plu-treilles@democratie-active.fr](mailto:enquete-plu-treilles@democratie-active.fr)
- Par voie postale à l'adresse : Mairie de Treilles, 8 Place de la Fontaine, 11510 TREILLES.

Ne pourront être prises en considération que les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête.

Le Commissaire Enquêteur se rendra à la disposition du public pour le recevoir et recueillir ses observations écrites ou orales à la Mairie de Treilles :

- **Vendredi 7 mars 2025 de 16h00 à 19h00**
- **Lundi 11 mars 2025 de 16h00 à 19h00**
- **Vendredi 4 avril de 9h00 à 12h00**

Les observations et propositions du public reçues seront tenues à disposition dans les meilleurs délais en Mairie et sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet <https://www.democratie-active.fr/enquete-plu-treilles/>

Toutes informations pourra être demandée auprès du Maire M. Gérard LUCIEN, par courrier ou par téléphone au 0468457181.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur durant 1 an :

- En Mairie, aux horaires habituels d'ouverture,
- Sur le site internet de la commune : <https://mairie-treilles.fr/info/1281061/documents-sules-1>
- Sur le site internet suivant : <https://www.democratie-active.fr/enquete-plu-treilles/>

À l'issue de l'enquête publique, le PLU de TREILLES, éventuellement modifié, pourra être approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Le Maire  
Gérard LUCIEN

**evelyne.**

L'AGENCE RÉGIE PAR LES IDÉES

**Vous souhaitez COMMUNIQUER ?**

**Contactez-nous !**

**04 3000 7000**  
(prix d'un appel local)

**contact@evelyne.fr**

**Nous vous apportons la solution de communication idéale**



**AUTOMOBILES**  
**VENTE**

**Smart**  
Smart Fortwo 4200 €  
MENDRE - Part vend Smart Fortwo MEC  
09/006 - 12845km - Essence Auto.  
4200€. Tél: 06.45.14.40.02  
0945144002

**BONNES**  
**AFFAIRES**

**ANIMAUX**

**Chiens**  
Part vend 2 chiots Chihuahua 4 mois,  
très affectueux, jolis et joueurs.  
Cherchez famille aimante. Vaccinés  
et passeport européen. Pour info  
25/08/2025/73720 - Sable - 550€.  
Black 400€, Chocoré 700€. Tél:  
06.70.34.74.58

**Maison**

**Meuble Déco. et brocante**

**ACHÈTE**

**VIOLON**  
minimum 1000 €  
**VIOLONCELLE**  
minimum 3000 €  
Se dépêche gratuitement.  
Paiement comptant  
Tél: 07.80.48.15.80

**ACHÈTE**  
timbres de collection  
France, colonies,  
tous pays.

Expertises  
et déplacements  
gratuits.  
06.49.33.26.31

**CONTACTS RENCONTRES**

**Détente**

NARBONNE: bien être de détente,  
détente intérieure, sépare les corps en  
détente, en temps de la fin et l'après. Tél  
06.86.79.84.18 (054230005)

CARCASSONNE: bien TRANS, protéine  
généreuse, pour un bon moment. Tél  
06.83.14.46.51 (0547590002)

**Matrimonial Rencontre**

**France Duo**  
04 68 32 08 10  
73 ans FEMME. Blonde, sportive,  
très pointue, dr. Bonne cuisinière.  
Avec elle la vie est pleine de sens.  
Vous: Authentique. FRANCE DUO 04  
68 32 08 10

**MAISON GUYOT**  
**ACHÈTE**  
**PAIEMENT IMMÉDIAT !**  
Manteaux de fourrures | Sac à main | Foulard  
(Montres) Bijoux or et Fantaisies  
(Pièces de monnaies) Objets et mobiliers asiatiques  
(Tableaux) Meubles  
(Sculptures) Pendules | Vases | Vaisselle  
(Argentures) Bibelots divers...  
Vieux vins/ Champagnes et alcools\*  
(Cuivres) (Éclats) Machines à coudre  
(Livres anciens)  
Tél.: 06.30.84.97.06

Faites une affaire conclue ! Mail : maisonguyot21@gmail.com

**Rencontres**

**France Duo**  
04 68 32 08 10  
63 ans cheveux blancs m-orge, yeux  
bleus, charismatique, doux, dr. com-  
municatif. Envoi de profils... Retrouvez  
sentimentale. Vous. Soignez. FRANCE-  
DUO 04 68 32 08 10

**POINT RENCONTRE**  
**MAGAZINE**  
+ de 3400 annonces à et  
de particulier à particulier  
avec leur téléphone  
pour des rencontres sérieuses  
sur votre région  
documentation gratuite  
sous pli discret, appel gratuit  
0 800 02 88 02  
www.prmag.fr  
Paris - France 06000

**France Duo**  
04 68 32 08 10  
70 ans HÔTE employé, vif, dr. com-  
municatif, agréable, efficace positif.  
Voyage/retour, restaurant... Sait  
écouter. Vous. Soignez. FRANCE-  
DUO 04 68 32 08 10

**STOP SOLITUDE !**  
**France Duo**  
04 68 32 08 10  
60 ans HOMME D'AFFAIRE. Voyage,  
dr. lecture, musique, restaurant, et en  
mouvement permanent. Perfection-  
nisme, amour, amour. Vous. Soignez.  
FRANCE DUO 04 68 32 08 10

**LÉA**  
La quarantaine  
besoin de sécurité  
avec homme plus âgé  
Très câline, je veux en faire profiter  
J'agis pour...  
0895.10.15.81

**PROFESSEUR BALLA**  
**VOYANT MEDIUM**  
→ Vous trouvez-vous difficile  
dans votre vie en ce moment ?  
→ Vous voulez en savoir plus sur  
vous-même ?  
→ Besoin d'une solution spirituelle  
rapide ?  
SPECIALISTE DANS DE NOMBREUX  
DOMAINES: Réussite sociale, Héritage,  
domaine sentimental, examens, etc.  
Grâce à mes dédicaces, IL VOUS A-  
IDERA À RÉUSSIR VOS PROJETS. MES  
CONTRACTES POUR TOUTE  
QUESTION: 06 70 80 83 08

**M. MADOU**  
**VOYANT - MEDIUM**  
Connu pour son  
efficacité et son  
travail rapide.  
Aide à résoudre  
tous vos problèmes.  
Facilités de paiement.  
07 54 59 39 09

**Loisirs**

**Art, collections, grands**  
**crus**

**ACHAT**

Monnaies  
or/argent,  
et collections  
Arts  
Chine-Japon-Vietnam  
Russie-Romain-Egypte  
Pierres précieuses  
diamant.  
Tél. 06.67.78.14.55

**Les petites**  
**annonces,**  
**le rendez-vous**  
**pour acheter,**  
**vendre ou louer,**

**ANNONCES OFFICIELLES ET LÉGALES**

**L'Indépendant**, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par  
arrêté préfectoral sur les départements de l'Aude et des Pyrénées Orientales.  
Conformément à l'Arrêté du ministre de la culture et du ministre  
de l'économie des finances et de l'industrie du 16 décembre 2024 modifiant  
l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités  
de publication des annonces judiciaires et légales et au décret n° 2012-1547  
du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur  
les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique  
centrale, le tarif est fixé soit au caractère, à 0,187 € HT pour chaque ligne  
ou espace, soit au forfait selon certaines catégories d'annonces.  
Contact: cveline, service Média Légales, 05.62.11.37.37 - 04.67.07.49.53  
Journal: midi.legales@groupeledpeche.fr

**MARCHÉS PUBLICS**

**MARCHÉS SUPÉRIEURS A 90 000 €**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**  
**Commune de Rieux Minervois**

Département de réalisation des ouvrages : Aude 11  
Type de Consultation Aménagement - Marché MAPA  
Nom et adresse officiels de la personne publique  
Mairie de Rieux Minervois 4 place du Général Bousquet 11 160 Rieux Minervois  
Correspondant  
E-mail: sebastien.rieux@minervois.fr  
Tél: 0468781015  
Objet du marché : Aménagement de l'espace potager et détente (11)  
Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots : oui  
Durée des travaux / délai d'exécution :  
2 mois + 1 semaine en décembre 2025  
Nota : les plantations s'effectueront sur la période de décembre 2025  
Période de préparation préliminaire: du 05 au 19 mai 2025  
Unité monétaire et langue utilisées : Euro les candidats et les offres seront en-  
tièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation  
associés.  
Critères d'attribution  
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères  
énoncés ci-dessous et leur pondération  
-méthode technique, moyens et délais : 70 %  
-prix des prestations 30 %  
Type de procédure : Marché à procédure adaptée MAPA pas de négociation  
Variantes techniques acceptées en plus de la solution de base oui  
Visite de lieux fortement conseillée mais pas obligatoire (visite libre attestation  
délivrée à la mairie entre 10h à 12h les lundi, mardi et jeudi)  
Lieu de remise des offres : le 04 mars 2025-17h00  
Autres renseignements:  
Conditions pour obtenir les documents contractuels et additionnels  
Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur la plateforme de  
matérialisation du Département de l'Aude : https://marchespublics.aude.fr  
Conditions de remise des offres ou des candidatures:  
Transmission, par voie électronique (voir modalités dans le règlement de  
consultation)  
La signature électronique est conseillée mais n'est pas obligatoire  
Renseignements relatifs aux lots:  
Lot / Désignation  
01 - Semence - Mobilier Urbain  
02 - Espaces verts - terre végétale arrosage paillage

**ENQUÊTES PUBLIQUES**

**RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Commune de Villasavary**  
**Enquête publique dans le cadre**  
**de la révision du Plan Local d'Urbanisme**

Par arrêté n° 01/25 du 6 janvier 2025, le Maire de Villasavary a ordonné l'ou-  
verture de l'enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme.  
Monsieur DILGER Jean-Luc, retraité, a été désigné comme commissaire en-  
quêteur par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.  
Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir le droit du sol, notamment en  
déterminant les zones constructibles et non constructibles sur le territoire de la  
commune, en établissant le règlement d'urbanisme applicable à chaque zone, et  
en définissant les conditions d'aménagement et les contraintes d'urbanisme.  
M. Jacques DAUJOU, Maire de la commune, est la personne responsable du  
projet, auprès de qui des informations peuvent être demandées.  
L'enquête se déroulera à la mairie de Villasavary du 10 février 2025 à 9 heures à  
13 mars 2025 à 12 heures aux jours et heures habituels d'ouverture.  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Mercredi 5 mars 2025 de 14 h 30 à 17 h 30.  
Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public et  
consultable :  
- Sur support papier en mairie de Villasavary et accessible pendant toute la  
durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du  
lundi au vendredi de 9h à 12h  
- Gratuitement et de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à la  
disposition du public en mairie de Villasavary aux mêmes jours et heures que  
ci-dessus  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- Lundi 10 février 2025 de 9 h à 12 h  
- Lundi 24 février 2025 de 14 h 30 à 17







**IMMOBILIER**  
**VENTES**  
**Appartements**  
Midi - 11

**VIAGER**  
Midi - 11

**VIAGER**  
Midi - 11

**VIAGER**  
Midi - 11

**VIAGER**  
Midi - 11

**VIAGER**  
Midi - 11

**VIAGER**  
Midi - 11

**VIAGER**  
Midi - 11

**VIAGER**  
Midi - 11

**VIAGER**  
Midi - 11

**VIAGER**  
Midi - 11

**VIAGER**  
Midi - 11

**VIAGER**  
Midi - 11

**VIAGER**  
Midi - 11

**VIAGER**  
Midi - 11

**VIAGER**  
Midi - 11

**VIAGER**  
Midi - 11

**VIAGER**  
Midi - 11

**VIAGER**  
Midi - 11

**France duo**  
**04 68 32 08 10**  
04 68 32 08 10

**France duo**  
**04 68 32 08 10**  
04 68 32 08 10

**France duo**  
**04 68 32 08 10**  
04 68 32 08 10

**France duo**  
**04 68 32 08 10**  
04 68 32 08 10

**France duo**  
**04 68 32 08 10**  
04 68 32 08 10

**France duo**  
**04 68 32 08 10**  
04 68 32 08 10

**France duo**  
**04 68 32 08 10**  
04 68 32 08 10

**France duo**  
**04 68 32 08 10**  
04 68 32 08 10

**France duo**  
**04 68 32 08 10**  
04 68 32 08 10

**France duo**  
**04 68 32 08 10**  
04 68 32 08 10

**France duo**  
**04 68 32 08 10**  
04 68 32 08 10

**France duo**  
**04 68 32 08 10**  
04 68 32 08 10

**ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES**

**VIE DES SOCIÉTÉS**

**RESULTATS FINANCIERS**

**Bourse**

**CAC 40**

**DOW JONES**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**ANALYSE FINANCIERE**

**PREFECTURE DE L'AISNE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPEL A.V.S. D'ENQUETE PUBLIQUE**



## CERTIFICAT D'AFFICHAGE COMMUNAL



### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné Gérard LUCIEN, Maire de TREILLES,

Certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la mairie et sur divers panneaux d'information situés sur le territoire de la commune, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique relatif à l'*Élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de TREILLES*.

Cet avis a été affiché à compter du 14 février 2025 et pendant toute la durée de l'enquête, soit 63 jours consécutifs, du 14 février 2025 au 18 avril 2025 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement.

Fait à TREILLES, le 22 avril 2025

Le Maire

Gérard LUCIEN



Département de l'Aude  
Mairie de TREILLES



## ARRÊTÉ n° 2025-24



### PORTANT PROLONGATION DU DELAI DE TRANSMISSION DU RAPPORT L'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### RELATIVE AU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE TREILLES

Le Maire de Treilles,

**Vu** le Code de l'environnement et notamment son Article L123-15 ;

**Vu** l'arrêté n°2025-02 du 04 février 2025 prescrivant l'enquête publique relative au projet du plan local d'urbanisme de Treilles ;

**Vu** la demande en date du 30 avril 2025 de la commissaire enquêtrice sollicitant un délai supplémentaire de 15 jours pour adresser son rapport d'enquête ;

**Considérant** l'enquête publique qui s'est déroulée du 04 mars 2025 au 04 avril 2024 inclus ;

**Considérant** la participation importante du public et les problématiques soulevées ;

**Considérant** que le délai de transmission du rapport d'enquête arrive à son terme le 04 mai 2025 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de permettre à Madame la commissaire enquêtrice de bénéficier d'un délai supplémentaire de 15 jours pour rendre son rapport ;

### ARRÊTE

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : Prolongation**

Le délai au terme duquel Madame la commissaire enquêtrice rendra son rapport est prolongé de 15 jours, soit jusqu'au 19 mai 2025 inclus ;

#### **ARTICLE 2 : Publicité et affichage**

Le présent arrêté sera publié et affiché :

- **En Mairie**
- **Sur le site internet de la commune** : <https://mairie-treilles.fr/fr/rb/1281061/documents-utiles-1>
- **Sur le site internet** suivant <https://www.democratie-active.fr/enquete-plu-treilles/>

#### **ARTICLE 3 : Consultation du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur**

À l'expiration de ce délai supplémentaire, la commissaire enquêtrice adressera son rapport d'enquête assorti de ses conclusions motivées à la commune, qu'elle transmettra simultanément au Président du Tribunal Administratif.

Ce rapport sera tenu à disposition du public pendant une durée d'un (1) an à compter de la clôture de l'enquête publique :

- **En Mairie**, aux horaires habituels d'ouverture,
- **Sur le site internet de la commune** : <https://mairie-treilles.fr/fr/rb/1281061/documents-utiles-1>

- Sur le site internet suivant <https://www.democratie-active.fr/enquete-plu-treilles/>

**ARTICLE 4 : Décisions susceptibles d'être adoptées au terme de l'enquête**

A l'issue de l'enquête publique, le PLU de TREILLES, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

**ARTICLE 11 : Contrôle de légalité**

Le présent arrêté est transmis en Préfecture.

**ARTICLE 12 : Exécution**

Le Maire de la commune de TREILLES et le commissaire enquêteur sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet :*

- d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication.
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de MONTPELLIER (9 rue PITOT - 34000 MONTPELLIER) dans les deux mois à compter de sa publication.

Fait à TREILLES, le 05 mai 2025

Le Maire,  
Gérard LUCIEN



Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude, Christian POUGET
- Mme le Commissaire enquêteur, Florence ROSSIER
- Monsieur le Président du Tribunal administratif de Montpellier